

Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 octobre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Monsieur René Chalifoux, directeur général Madame Sophie Denoncourt, greffière adjointe par intérim qui prend note des délibérations.

EST ABSENT(E):

Monsieur Philippe Drolet conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h.

2022-10-673 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

• QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-674 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2022-60-TP - SERVICES PROFESSIONNELS - RELEVÉ D'ARPENTAGE BOUL. SALABERRY ET RUE MARLEAU.

CONSIDÉRANT que le 5 octobre 2022, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour recevoir des offres de services professionnels pour un relevé d'arpentage sur le boulevard Salaberry et sur la rue Marleau;

CONSIDÉRANT les besoins en arpentage afin d'aller en appel d'offres pour les plans et devis du projet de construction;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 14 octobre 2022 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- SGTS arpenteurs-géomètres inc.
- Denicourt Arpenteurs-géomètres inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document de demande de soumissions;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2022-60-TP de services professionnels pour le relevé d'arpentage sur le boul. Salaberry et sur la rue Marleau à la société SGTS arpenteursgéomètres inc., pour un montant de 42 515.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2022-1024 et au #projet LOISIRS22022;





Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

 QUE la portion de services professionnels attribuable à la piste cyclable soit incluse dans le projet de la Trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-675 AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - BOUL. SALABERRY ET RANG SAINT-CHARLES.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

 QUE ce Conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de cellesci, l'aide financière sera résiliée, et autorise la mairesse, madame Lise Michaud ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-676 FIN DU PRÊT DE SERVICES POUR L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE CENTAURE.

CONSIDÉRANT que le 5 octobre 2021, ce Conseil a entériné par la résolution 2021-10-387 d'offrir les services de M. Pierre Fournier, sergent-détective au service de police de la Ville de Mercier, à l'escouade régionale mixte *Centaure* à compter du 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du service de police de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et la direction du service de police de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

• QUE ce Conseil entérine que la Ville mette fin au contrat de prêt de services de M. Pierre Fournier dans le cadre de l'escouade régionale mixte *Centaure*.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-677 NOMINATION - GREFFIÈRE PAR INTÉRIM.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur du greffe;

CONSIDÉRANT que la division de la cour municipale relèvera de la direction générale;

CONSIDÉRANT le nombre important de dossiers en cours qui ne peuvent attendre que le poste soit comblé de façon permanente;

CONSIDÉRANT les connaissances et les compétences de madame Sophie Denoncourt;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines:

EN CONSÉQUENCE :



Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage

Mercier (Québec) J6R 2L3 Téléphone : 450 691-6090 Télécopieur : 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Sophie Denoncourt au poste de greffière par intérim;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Denoncourt soit le 18 octobre 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnelcadre de direction de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 1.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-678 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION - MATRICULE 8003.

CONSIDÉRANT l'embauche de l'employé matricule 8003 le 12 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que selon la politique administrative du personnel-cadre de direction, à l'article 4, un employé-cadre est en probation pour une période de 6 mois de service continu à compter de la date de son embauche;

CONSIDÉRANT que l'employé ne répond pas aux attentes de l'organisation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des ressources humaines:

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mette fin à la période de probation de l'employé matricule 8003 et par conséquent, mette fin à son emploi en date du 17 octobre 2022;
- Bien qu'aucun préavis ou indemnité de départ ne doive être versé en vertu de Loi des normes du travail du Québec, il est recommandé de verser le salaire régulier jusqu'au vendredi 21 octobre, et ainsi, utiliser ces montants pour effacer les heures de vacances prises en trop.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-10-679 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉSOLUTION 2022-10-644.

 QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 13 octobre 2022, et qui concerne la résolution 2022-10-644.

2022-10-680 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉSOLUTION 2022-10-645.

 QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 17 octobre 2022, et qui concerne la résolution 2022-10-645.

2022-10-681 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÈGLEMENT 2009-858-53.

• QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 14 octobre 2022, et qui concerne le règlement 2009-858-53.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 06.

Période de questions

Aucune question.





Hôtel de ville

869, boul. St-Jean-Baptiste, 2^e étage Mercier (Québec) J6R 2L3

Téléphone: 450 691-6090 Télécopieur: 450 691-6529 www.ville.mercier.qc.ca

2022-10-682 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

• DE clore la séance à 20 h 09.

ADOPTÉE à l'unanimité

